

universitaire pour résoudre des problèmes de développement économique et social. L'aide est accordée sous forme de subventions de recherche à des membres du personnel universitaire, de subventions spéciales, de bourses d'études et de bourses de recherche.

Les principaux genres de subventions accordées aux universités et à leur personnel sont les subventions de fonctionnement, les subventions d'équipement, les subventions négociées et les subventions générales de recherche. Les subventions de fonctionnement, d'une durée d'un an ou trois ans, sont accordées à des chercheurs particuliers dans des universités canadiennes pour aider à acquitter les frais courants d'exécution de projets de recherche, dont les traitements des assistants, les instruments, les matières et fournitures, les services informatiques, les excursions sur le terrain et certains déplacements. En 1972, les subventions de fonctionnement ont atteint plus de \$36 millions. Les subventions d'équipement sont accordées pour l'achat de matériel spécial de recherche pouvant coûter entre \$5,000 et \$150,000.

Les subventions négociées servent à aider les universités canadiennes à entreprendre ou à poursuivre des travaux de recherche dans des domaines liés au développement économique et social du pays. Ces subventions ont servi à financer l'achat d'installations importantes telles que l'accélérateur linéaire à l'Université de la Saskatchewan, l'accélérateur Van de Graaff à l'Université de Montréal et l'aquatron de l'Université Dalhousie. En 1967, le Conseil national de recherches, reconnaissant le besoin de rassembler certains chercheurs de talent et de consolider et d'approfondir la recherche dans certains domaines de pointe, a lancé un nouveau programme de subventions de développement négociées visant à favoriser la recherche dans des secteurs importants du point de vue du développement scientifique, économique et régional ainsi que du développement des ressources au Canada. Les premières subventions ont été accordées dans le domaine de la science des matières. En 1971, on a lancé un autre genre de subvention négociée, la subvention de projet, qui intéresse directement l'industrie. Elle vise à encourager et à appuyer l'utilisation par l'industrie canadienne des découvertes découlant de la recherche universitaire. Pour obtenir ces subventions, l'université en cause doit collaborer étroitement avec une entreprise canadienne. La première de ces subventions a servi à financer un groupe d'ingénieurs en chimie effectuant des recherches sur l'emploi de la tourbe mousseuse dans la fabrication du carton et dans le traitement des déchets industriels. On prévoit qu'à l'avenir une plus grande place sera accordée à ces subventions négociées.

Chaque année, des subventions générales de recherche sont accordées aux universités canadiennes où s'effectuent de nombreux travaux financés par le Conseil national de recherches. L'université est libre d'utiliser les fonds aux fins de la promotion de la recherche scientifique dans les domaines supportés par le Conseil national de recherches. En 1972 ces subventions se sont chiffrées à \$3 millions.

Outre les programmes de subventions, le Conseil national de recherches fournit une aide appréciable à des particuliers au moyen de bourses d'études et de bourses de recherche. En 1972, 2,309 personnes ont obtenu des bourses (sur 6,046 candidats). Les bourses d'études postuniversitaires et les bourses de recherche postdoctorale sont accordées dans des domaines scientifiques habituellement supportés par le Conseil national de recherches. En 1971, le Conseil a lancé un programme de bourses de recherche postdoctorale utilisables dans des entreprises industrielles canadiennes. Ce programme absorbe à l'heure actuelle 40% des bourses postdoctorales du Conseil. Pour encourager une collaboration plus étroite entre l'industrie et les universités, le Conseil accorde également des bourses de recherche à des professeurs d'université, utilisables dans l'industrie canadienne, et à des scientifiques et ingénieurs industriels, utilisables dans les universités canadiennes.

**Le Conseil de recherches médicales** appuie la recherche-développement en sciences sanitaires (abstraction faite de l'hygiène publique) dans les universités canadiennes et les établissements affiliés. La recherche est financée principalement dans les facultés de médecine, d'art dentaire et de pharmacie; toutefois, les projets relevant d'autres domaines liés aux problèmes de la santé sont également pris en considération. Les fonds de recherche sont répartis dans le cadre de trois programmes principaux: subventions de recherche, soutien direct du personnel et programmes spéciaux. En 1973-74, les dépenses du Conseil de recherches médicales se sont chiffrées à \$41 millions.

La majeure partie des dépenses du Conseil de recherches médicales est consacrée aux subventions de recherche dont il existe deux genres: les subventions de fonctionnement et les subventions d'équipement important. Elles sont destinées à couvrir les frais directs de la